



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1348  
SÉANCE DU 22 JUIN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 66 oui, contre 1 non et 1 abstention

*Article unique.* – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2017-2018 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont approuvés.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :



Pierre de Boccard

La Présidente:



Albane Schlechten